

Thomas Sankara

Thomas Sankara, né le 21 décembre 1949 à Yako en Haute-Volta et mort assassiné le 15 octobre 1987 à Ouagadougou au Burkina Faso, est un homme d'État anti-impérialiste, révolutionnaire, socialiste, panafricaniste et tiers-mondiste voltaïque, puis burkinabè^{Note 2}, chef de l'État de la République de Haute-Volta rebaptisée Burkina Faso, de 1983 à 1987.

Il est le président du pays durant la période de la première révolution burkinabè du 4 août 1983 au 15 octobre 1987, qu'il finit par totalement incarner. Durant ces quatre années, il mène à marche forcée, et y compris en recourant à la répression de certains syndicats ou organisations politiques rivales, une politique d'émancipation nationale (qui passe par exemple par le changement du nom de Haute-Volta issu de la colonisation en un nom issu de la tradition africaine : Burkina Faso, qui est un mélange de *moré* et de *dioula* et signifie *Pays* [ou *Patrie*] *des hommes intègres*), de développement du pays, de lutte contre la corruption ou encore de libération des femmes.

Il est abattu lors d'un coup d'État qui amène au pouvoir Blaise Compaoré, le 15 octobre 1987. Son souvenir reste vivace dans la jeunesse burkinabè mais aussi plus généralement en Afrique, qui en a fait une icône, un « Che Guevara africain », aux côtés notamment de Patrice Lumumba.

Sommaire

Biographie

- Formation
- Entrée en politique
- Coup d'État et révolution démocratique et populaire
 - Comités de défense de la révolution
 - Politique économique
 - Politique sociale
 - Politique internationale
 - Critique de la dette
 - Critique de la politique africaine de la France
 - Rapprochement avec Cuba
- Assassinat
 - Contexte
 - Déroulement
 - Enquête
 - Allégations d'ingérences étrangères

Idées et actions politiques

- La lutte anti-impérialiste
- La démocratie participative

Postérité

Publications et discours

Annexes

- Bibliographie
- Musique
- Films documentaires
- Liens externes

Notes et références

- Notes
- Références

Biographie

Formation

Thomas Isidore Noël Sankara est fils d'un père Peul – originaire du village de Sitoèga dans le département de Bokin dans la province du Passoré¹ – et d'une mère Mossi², et grandit entre valeurs militaires et religiosité chrétienne³. Son père est un ancien combattant et prisonnier de guerre de la Seconde Guerre mondiale. Les affectations successives de son père, devenu infirmier-gendarme, dans plusieurs régions du pays, lui permettent d'échapper à la grande pauvreté dans laquelle vivent la plupart des « indigènes »⁴. Il fait ses études secondaires d'abord au lycée Ouezzin Coulibaly de Bobo-Dioulasso, deuxième ville et capitale économique du pays puis, de la seconde au baccalauréat, à Ouagadougou (capitale politique du Burkina), au Prytanée militaire de Kadiogo. Durant ses études, il côtoie des fils de colons. Il sert la messe mais refuse d'entrer au séminaire⁵. Il suit, tout

Thomas Sankara



Dessin représentant Thomas Sankara.

Fonctions

Président du Conseil national révolutionnaire du Burkina Faso^{Note 1} (chef de l'État, *de facto*)

4 août 1983 – 15 octobre 1987 (4 ans, 2 mois et 11 jours)

Prédécesseur Jean-Baptiste Ouédraogo (président du Comité de salut populaire, *de facto*)

Successeur Blaise Compaoré (président du Front populaire, *de facto*)

Premier ministre voltaïque

10 janvier – 17 mai 1983 (4 mois et 7 jours)

Président Jean-Baptiste Ouédraogo

Prédécesseur Saye Zerbo (indirectement)

Successeur Youssouf Ouédraogo (indirectement, Burkina Faso))

Biographie

Nom de naissance Thomas Isidore Noël Sankara

Surnom Le Che Guevara Africain

Date de naissance 21 décembre 1949

Lieu de naissance Yako, Haute-Volta

Date de décès 15 octobre 1987

Lieu de décès Ouagadougou, Burkina Faso

Nature du décès assassinat

Nationalité voltaïque (1960-1984) burkinabè (1984-1987)

Parti politique Regroupement des officiers communistes proche ULC-R proche Parti africain de l'indépendance (en)

Conjoint Mariam Sermé

Enfants Philippe Sankara Auguste Sankara

comme Blaise Compaoré, une formation d'officier à l'École militaire inter-armes (EMIA) de Yaoundé au Cameroun, puis à l'Académie militaire d'Antsirabe, à Madagascar (où il étudie les sciences politiques, l'économie politique, le français et les sciences agricoles³), et devient en 1976 commandant du CNEC, le Centre national d'entraînement commando, situé à Pô, dans la province du Nahouri, à 150 km au sud de la capitale. La même année, ils prennent part à un stage d'aguerrissement au Maroc. Ensemble, ils fondent le **Regroupement des officiers communistes (ROC)** dont les autres membres les plus connus sont Henri Zongo, Boukary Kabore, Blaise Compaoré et Jean-Baptiste Boukary Lingani.



Durant ses études à Madagascar, il assiste en 1972 à la révolution qui conduit à la fin du régime de Philibert Tsiranana. Cela l'amène à concevoir l'idée d'une « révolution démocratique et populaire ».

De retour en Haute-Volta en 1973 avec le grade de sous-lieutenant, il est affecté à la formation des jeunes recrues. Il s'y fait remarquer par sa conception de la formation militaire dans laquelle il inclut un enseignement sur les droits et les devoirs du citoyen, insistant sur la formation politique des soldats : « sans formation politique patriotique, un militaire n'est qu'un criminel en puissance », a-t-il coutume de dire⁴. En 1974, il s'illustre militairement lors de la guerre avec le Mali, ce qui lui donne une renommée nationale. Capitaine, il crée ensuite une organisation clandestine avec d'autres officiers, se rapproche de militants d'extrême gauche et fait de nombreuses lectures⁵.

Entrée en politique

À la fin des années 1970 et au début des années 1980, le Burkina Faso connaît une alternance de périodes autoritaires et de démocratie parlementaire. Les personnalités politiques sont coupées de la petite bourgeoisie urbaine politisée, et cette scission est renforcée par des scandales financiers. Cela amène de jeunes officiers ambitieux et désireux de moderniser le pays comme Thomas Sankara à s'investir en politique, se posant en contraste avec des hommes politiques plus âgés et moins éduqués. Un coup d'État militaire a lieu en novembre 1980 mais le nouveau régime, bien que populaire, se montre rapidement répressif et lie l'armée à des scandales⁶.

Thomas Sankara ne participe pas au coup d'État mais ne s'y oppose pas non plus⁴. Populaire, il est nommé en septembre 1981 secrétaire d'État à l'Information dans le gouvernement du colonel Saye Zerbo avant de démissionner en réaction à la suppression du droit de grève, déclarant le 21 avril 1982, en direct à la télévision : « Malheur à ceux qui bâillonnent le peuple »⁵. Il est alors dégradé et chassé de la capitale.

Le 7 novembre 1982, un nouveau coup d'État porte au pouvoir le médecin militaire Jean-Baptiste Ouédraogo. Plus tard, ce dernier assurera que le coup d'État avait été préparé au seul profit de Thomas Sankara mais que ce dernier avait décliné l'offre au dernier moment. On l'avait donc choisi, contre son gré, parce qu'il était l'officier le plus ancien dans le grade de commandant⁶.

Sankara devient Premier ministre en janvier 1983 d'un Conseil de salut du peuple (CSP), position acquise grâce au rapport de forces favorable au camp progressiste au sein de l'armée⁷. Il se prononce ouvertement pour la rupture du rapport « néocolonial » qui lie la Haute-Volta à la France : « Lorsque le peuple se met debout, l'impérialisme tremble. L'impérialisme qui nous regarde est inquiet. Il tremble. L'impérialisme se demande comment il pourra rompre le lien qui existe entre le CSP [le gouvernement] et le peuple. L'impérialisme tremble. Il tremble parce qu'ici à Ouagadougou, nous allons l'enterrer »⁴. Il poursuit sur cette ligne en invitant^{8,9,6,10}, en avril, le dirigeant libyen Mouammar Kadhafi. Le 17 mai, il est limogé et mis en résidence surveillée, peut-être sous la pression de la France⁶.

Coup d'État et révolution démocratique et populaire

Des manifestations populaires soutenues par les partis de gauche et les syndicats contraignent le pouvoir à libérer Sankara. Le 4 août 1983, la garnison insurgée de Pô arrive à Ouagadougou accompagnée d'une foule en liesse. Ce nouveau coup d'État consacre la victoire de l'aile « progressiste » de l'armée menée par le capitaine Thomas Sankara, qui est placé à la présidence du Conseil national révolutionnaire. Il constitue un gouvernement avec le Parti africain de l'indépendance (en) et l'Union des luttes communistes - reconstruite (ULC-R).

Il déclare que ses objectifs sont : « Refuser l'état de survie, desserrer les pressions, libérer nos campagnes d'un immobilisme moyenâgeux ou d'une régression, démocratiser notre société, ouvrir les esprits sur un univers de responsabilité collective pour oser inventer l'avenir. Briser et reconstruire l'administration à travers une autre image du fonctionnaire, plonger notre armée dans le peuple par le travail productif et lui rappeler incessamment que, sans formation patriotique, un militaire n'est qu'un criminel en puissance ». Il s'entoure de cadres compétents, défend la transformation de l'administration, la redistribution des richesses, la libération des femmes, la responsabilisation de la jeunesse, la décentralisation, la lutte contre la corruption, etc. Le 4 août 1984, la République de Haute-Volta est renommée Burkina Faso⁵.

Comités de défense de la révolution

Son gouvernement retire aux chefs traditionnels les pouvoirs féodaux qu'ils continuaient d'exercer⁵ au profit de Comités de défense de la révolution (CDR), inspirés de l'expérience cubaine, qui sont chargés localement d'exercer le pouvoir au nom du peuple, gérant la sécurité, la formation politique, l'assainissement des quartiers, la production et la consommation de produits locaux ou encore le contrôle budgétaire des ministères.

Parfois, ils refusent après débats certains projets nationaux, comme celui de l'« école nouvelle », qu'ils jugent trop radical⁵.

Les CDR auront toutefois tendance à se comporter en milice révolutionnaire faisant régner la terreur, luttant contre les syndicats (jugés dangereux car liés à l'opposition du Front patriotique voltaïque et du Parti communiste révolutionnaire voltaïque (en)). Thomas Sankara dénonce toutefois certains excès des CDR⁵.

Toutefois, une opposition subsiste au processus " révolutionnaire et populaire " engagé depuis le coup d'État du 4 août 1983 sur laquelle s'abat une violente répression¹¹. Le 11 juin, la Cour martiale révolutionnaire de Ouagadougou statue sur le sort des personnes impliquées dans ce que les autorités présentent comme le " putsch manqué du 28 mai " (le Monde du 11 juin). Sept « conjurés » sont immédiatement fusillés après le verdict, cinq autres condamnés à des peines de travaux forcés¹¹. Pour la première fois dans l'histoire de la Haute-Volta, des peines capitales ont été prononcées par un tribunal et exécutées¹¹. Parallèlement, un incendie criminel détruit les locaux abritant l'imprimerie du quotidien indépendant *l'Observateur*¹¹.

Politique économique

Les dépenses de fonctionnement diminuent pour renforcer l'investissement. Les salaires sont ponctionnés de 5 à 12 % mais les loyers sont déclarés gratuits pendant un an.

Le nouveau régime vise à développer une économie ne dépendant plus de l'aide extérieure, que Thomas Sankara décrit ainsi : « Ces aides alimentaires […] qui installent dans nos esprits […] des réflexes de mendiant, d'assisté, nous n'en voulons vraiment plus ! Il faut produire, produire plus parce qu'il est normal que celui qui vous donne à manger vous dicte également ses volontés ». Les importations de fruits et légumes sont interdites afin d'inciter les commerçants à se fournir dans les zones de production situées dans le Sud-Ouest du Burkina Faso ; cela est favorisé par la mise en place de nouveaux circuits de distribution et d'une chaîne nationale de magasin. Les CDR permettent aussi aux salariés d'acheter des produits depuis leur lieu de travail⁵.

En 1986, le Burkina Faso atteint son objectif de deux repas et de dix litres d'eau par jour et par personne. Le rapporteur spécial pour le droit à l'alimentation pour les Nations unies déclare au sujet de Sankara : « Il a vaincu la faim : il a fait que le Burkina, en quatre ans, est devenu alimentairesement autosuffisant ».

Les fonctionnaires sont incités à porter l'habit traditionnel (*Faso dan fani*), ce qui conduit de nombreuses femmes à obtenir un revenu propre en tissant ce vêtement directement chez elles⁵.

Politique sociale

Soucieux de l'environnement, il dénonce des responsabilités humaines dans l'avancée du désert. En avril 1985, le Conseil national de la révolution lance ainsi les « trois luttes » : fin des coupes de bois abusives et campagne de sensibilisation concernant l'utilisation du gaz, fin des feux de brousse et fin de la divagation des animaux. Le gouvernement mène des projets de barrages alors que des paysans construisent parfois eux-mêmes des retenues d'eau. Thomas Sankara critique également le manque d'aide de la France, dont les entreprises bénéficient pourtant en majorité des marchés liés aux grands travaux⁵.

Symboliquement, une journée du marché au masculin est instaurée pour sensibiliser au partage des tâches ménagères. Sankara avance aussi l'idée d'un « salaire vital », prélevé à la source d'une partie du salaire de l'époux pour le reverser à l'épouse⁴. Il met fin à la dot et au lévirat, qu'il considère comme une marchandisation des femmes. Il met aussi un terme aux mariages forcés en instaurant un âge légal, interdit l'excision, et tente de s'opposer à la prostitution et à la polygamie¹².

Politique internationale

Critique de la dette

Au niveau international, il critique les injustices de la mondialisation, le système financier, l'importance du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale et le poids de la dette des pays du tiers-monde. Le Burkina Faso ne contracte ainsi pas de prêts avec le FMI, dont il rejette les conditions. Thomas Sankara considère en effet ce système comme un moyen de « reconquête savamment organisée de l'Afrique, pour que sa croissance et son développement obéissent à des paliers, à des normes qui nous sont totalement étrangers »⁵. Anticipant la réaction des pays occidentaux, il insiste à Addis-Abeba en 1987 sur la nécessité d'un refus collectif des pays africains de son paiement : « Si le Burkina Faso tout seul refuse de payer la dette, je ne serai pas là à la prochaine conférence »⁴. Trois mois avant son assassinat, il prononce, pendant un sommet de l'Organisation de l'unité africaine à Addis-Abeba en 1987, un discours passé à la postérité dans lequel il contestait la légitimité de la dette de son pays et appelle à une action collective de pays africains¹³.

Critique de la politique africaine de la France

Thomas Sankara définit son programme comme anti-impérialiste, en particulier dans son « Discours d'orientation politique », écrit en septembre-octobre 1983 par Valère Somé (en) et enregistré dans la salle du Conseil de l'Entente puis diffusé à la radio le 2 octobre 1983^{14,15}. À cet égard, la France devient la principale cible de la rhétorique révolutionnaire. Ces attaques culminent avec le déplacement de François Mitterrand au Burkina Faso en novembre 1986, au cours duquel Thomas Sankara critique violemment la politique de la France pour avoir reçu en France Pieter Botha, le Premier ministre d'Afrique du Sud, et Jonas Savimbi chef de l'UNITA, l'un et l'autre « couverts de sang des pieds jusqu'à la tête »^{Note 3}. L'aide économique française est réduite de 80 % entre 1983 et 1985⁴.

Rapprochement avec Cuba

Un programme de coopération avec Cuba est mis sur pied. Après avoir rencontré Fidel Castro, Thomas Sankara envoie à partir de septembre 1986 de jeunes Burkinabés à Cuba afin qu'ils suivent une formation professionnelle et participent, à leur retour, au développement du pays. Ces derniers doivent être volontaires et sont recrutés sur la base d'un concours avec une priorité donnée aux orphelins et enfants des milieux ruraux et défavorisés. Quelque 600 adolescents se sont ainsi envolés vers Cuba pour terminer leur cursus scolaire et suivre une formation professionnelle afin de devenir médecins, ingénieurs, agronomes ou encore gynécologues¹⁶.

Dénonçant le soutien des États-Unis à Israël et à l'Afrique du Sud, il appelle les pays africains à boycotter les Jeux olympiques d'été de 1984 à Los Angeles. Devant l'Assemblée générale des Nations unies, il dénonce également l'invasion de la Grenade par les États-Unis, qui répliquent en mettant en place des sanctions commerciales contre le Burkina. Toujours à l'ONU, il demande la fin du droit de veto accordé aux grandes puissances. Au nom du « droit des peuples à la souveraineté », il soutient les revendications nationales du Sahara occidental, de la Palestine, les sandinistes nicaraguayens ou encore l'ANC sud-africaine. S'il entretient de bonnes relations avec les dirigeants ghanéen Jerry Rawlings et libyen Mouammar Kadhafi, il est relativement isolé en Afrique de l'Ouest. Les dirigeants proches de la France comme Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire ou Hassan II au Maroc lui sont particulièrement hostiles.

En décembre 1985, le régime malien de Moussa Traoré entre en guerre pour quelques semaines avec le Burkina Faso en raison d'un différend frontalier¹⁷.

Assassinat

Thomas Sankara est assassiné le 15 octobre 1987.

Contexte

La rigueur et l'intégrité de Thomas Sankara déplaisent à plusieurs (par exemple, il se déplace dans une vieille Renault 5 et hésite à acquérir un véhicule neuf de peur qu'on pense qu'il vole l'argent de l'État)¹⁸. Par ailleurs, face aux dérives de la révolution, l'enthousiasme retombe, certains membres de la population se sentent frustrés, notamment les chefs traditionnels dont les pouvoirs sont affaiblis par la politique de Sankara.

Dans ce contexte, les relations entre Blaise Compaoré et Thomas Sankara se dégradent à partir de 1985, à un point tel que les deux hommes ne se parlent plus ; deux clans rivaux se forment. La veille de l'assassinat de Sankara, le Conseil des ministres adopte un projet de loi créant une brigade de police « anti-coup d'État » (FIMATS), ce que le camp de Compaoré perçoit comme une menace à son encontre¹⁸.

Déroulement

En fin d'après-midi du 15 octobre 1987, Thomas Sankara et six membres de son cabinet sont réunis dans une salle du Conseil de l'entente à Ouagadougou. L'objet de la réunion concerne la création d'un parti politique unique de gauche afin de contrer l'émergence des contestations¹⁹.

Dès le début de la réunion, un commando militaire fait irruption dans le bâtiment en décimant la garde rapprochée de Sankara puis parvient à la salle de réunion où il donne l'ordre aux occupants de sortir. D'après le témoignage du seul survivant, le conseiller à la présidence Alouna Traoré, Thomas Sankara sort le premier, les mains en l'air, en disant aux membres du cabinet « ne bougez pas, c'est de moi qu'ils ont besoin » ; puis il est abattu par les assaillants¹⁹. Les autres membres subissent le même sort, sauf Traoré qui est conduit dans une autre salle où il retrouve d'autres collègues.

Outre Thomas Sankara, douze personnes sont assassinées¹⁹.

Cinq membres du cabinet :

- Bonaventure Compaoré, employé à la présidence ;
- Christophe Saba, secrétaire permanent du Conseil national de la Révolution ;
- Frédéric Kiemdé, conseiller juridique à la présidence ;
- Patrice Zagré, professeur de philosophie ;
- Paulin Babou Bamouni, directeur de la presse présidentielle.

Cinq gardes :

- Abdoulaye Gouem ;
- Emmanuel Bationo
- Hamado Sawadogo ;
- Noufou Sawadogo ;
- Wallilaye Ouédraogo.

Ainsi que le gendarme Paténéma Soré et Der Somda le chauffeur de Thomas Sankara.

Au soir du coup d'État, un communiqué lu à la radio annonce la dissolution du Conseil national de la Révolution et la démission du président Sankara, remplacé par Blaise Compaoré.

La même nuit, Thomas Sankara et ses camarades sont enterrés sans tombe au cimetière de Dagnoën à Ouagadougou par une vingtaine de détenus réquisitionnés pour l'occasion¹⁹. Plus tard, de simples tombes en ciment sont édifiées.

Plusieurs jours après, le certificat de décès de Sankara, publié dans la presse, indique qu'il est décédé de mort naturelle.

Enquête

Son frère d'armes, Blaise Compaoré, qui lui succède à la tête du Burkina Faso, est soupçonné d'être le principal responsable de son assassinat²⁰.

En 2006, le Comité des droits de l'Homme de l'Organisation des Nations unies condamne l'absence de tout procès ou de toute enquête de la part du gouvernement burkinabè sur la mort de Thomas Sankara, qui reste officiellement décédé de mort naturelle²¹. Cette décision symbolique constitue une première mondiale dans la lutte contre l'impunité.

Le 14 mai 2015, pour la première fois depuis 2007, Mariam Sankara, de retour à Ouagadougou après le renversement de Blaise Compaoré pour être entendue par le juge chargé d'enquêter sur la mort de son mari²², est accueillie par plusieurs milliers de personnes. Des doutes subsistent sur le lieu véritable de la sépulture de Sankara et en mai 2015, un juge burkinabè ordonne l'exhumation de corps du cimetière de Dagnoën pour déterminer s'il s'agit de Sankara et quelles sont les conditions de sa mort²³.

En décembre 2015, un mandat d'arrêt international est lancé par la justice militaire contre Blaise Compaoré, alors en exil en Côte d'Ivoire. Blaise Compaoré est poursuivi notamment pour son implication présumée dans l'assassinat de Thomas Sankara en 1987^{24,25}. Le 6 décembre 2015, Gilbert Diendéré, auteur du putsch raté de 2015 au Burkina Faso, est inculpé pour complicité dans l'assassinat de Thomas Sankara²⁶. Un article de *Jeune Afrique*, daté d'octobre 2017, signale que Blaise Compaoré est toujours en Côte d'Ivoire et ne devrait pas faire face à ses juges, « les autorités ivoiriennes semblant peu enclines à l'extrader²⁷. »

En octobre 2017, un mémemorandum a été remis à l'ambassade de France au Burkina Faso pour demander l'accès à toutes les archives sur l'affaire en plus d'une ouverture d'une enquête judiciaire en France pour le 30^e anniversaire de l'assassinat. Sans compter les manifestations qui se sont déroulées à Ouagadougou, menées par le Comité international Thomas Sankara²⁸. Le 28 novembre 2017, le président Emmanuel Macron répond à ces demandes et affirme que tous les documents français liés à son assassinat seront déclassifiés pour la justice burkinabè. Elles sont versées au dossier judiciaire en 2020^{29,30}.

En octobre 2020, le juge d'instruction au sein du tribunal militaire en charge de l'assassinat de Sankara et des douze personnes assassinées en même temps, termine son travail et rend une ordonnance dans laquelle 25 inculpés sont nommés dont Blaise Compaoré, Gilbert Diendéré et Hyacinthe Kafando³⁰.

En avril 2021, des avocats annoncent que Blaise Compaoré (toujours en exil en Côte d'Ivoire) et treize autres accusés dont Gilbert Diendéré vont être jugés pour attentat à la sûreté de l'Etat, complicité d'assassinats et complicité de recel de cadavres³¹. Le 17 août 2021, le procureur militaire du Burkina Faso annonce que le procès de Blaise Compaoré et des 13 autres accusés aura lieu le 11 octobre 2021³².

Allégations d'ingérences étrangères

L'action de la France est régulièrement soupçonnée car Thomas Sankara est devenu gênant, du fait de sa lutte contre le néocolonialisme, l'impérialisme et la Françafrique^{33,5}.

L'implication de la Libye a parfois aussi été alléguée (en dépit du soutien politique et matériel qu'elle apportait à la révolution initialement). Selon Mousbila Sankara, ambassadeur à Tripoli entre 1983 et 1987, la relation entre Mouammar Kadhafi et Thomas Sankara se dégrade lorsque ce dernier refuse de soutenir la position libyenne au Tchad, favorable à Goukouni Oueddei contre Hissène Habré appuyé par la France³³. Sankara refuse également d'aider Charles Taylor, soutenu par Kadhafi et le président de la Côte d'Ivoire, Félix Houphouët-Boigny, dans son projet de renverser le pouvoir au Liberia.

En 2008, Prince Johnson déclare que Charles Taylor et lui ont été sollicités pour assassiner Thomas Sankara, en désignant Blaise Compaoré pour commanditaire, avec la caution de Félix Houphouët-Boigny³³.

Idées et actions politiques

La lutte anti-impérialiste

Thomas Sankara est un des chefs du Mouvement des non-alignés. Il côtoie beaucoup de militants d'extrême gauche dans les années 1970 et se lie d'amitié avec certains d'entre eux. Il met en place un groupe d'officiers clandestins d'influence marxiste : le Regroupement des officiers communistes (ROC).

Dans ses discours, il dénonce le colonialisme et le néo-colonialisme, dont celui de la France, en Afrique (notamment les régimes clients de Côte d'Ivoire et du Mali, lequel lance plusieurs fois des actions militaires contre le Burkina Faso, soutenues par la France).

Il se rapproche de plusieurs pays du bloc socialiste. En octobre 1986, peu avant le sommet Gorbatchev-Reagan à Reykjavik, il se rend une semaine en URSS, mais aussi à Cuba du 25 septembre au 1^{er} octobre 1984, puis une deuxième fois au mois de novembre 1986⁷.

Parallèlement, il rejette le fardeau de la dette qui pèse sur les pays en voie de développement. Son discours contre la dette^{34,35}, prononcé le 29 juillet 1987 à Addis-Abeba lors d'un sommet de l'Organisation de l'unité africaine, est sans doute le plus connu des discours de Thomas Sankara. Il y déclare que son pays ne remboursera pas ses créanciers, et argumente notamment ainsi : « la dette ne peut pas être remboursée parce que si nous ne payons pas, nos bailleurs de fond ne mourront pas. Soyons-en sûrs. Par contre, si nous payons, c'est nous qui allons mourir. Soyons en sûrs également. ». D'après *Le Parisien*, dans les années 1980, certains pays du tiers monde affrontent une « crise de la dette », et le Fonds monétaire international et la Banque mondiale exigent des plans de rigueur de la part des pays concernés. Sankara s'oppose à ces plans, lesquels sont jugés par le journal « incompatibles avec toute politique sociale »⁴³.

Devant l'ONU, il défend le droit des peuples à manger à leur faim, boire à leur soif, et à être éduqués³⁶. Pendant ces quatre années, le Burkina Faso est, selon les critères géopolitiques nés au milieu des années 1970, la dernière révolution de l'« Afrique progressiste », opposée à l'« Afrique modérée ».

La démocratie participative

Souhaitant redonner le pouvoir au peuple, dans une logique de démocratie participative, il crée les Comités de défense de la révolution (CDR) auxquels tout le monde peut participer, et qui assurent la gestion des questions locales et organisent les grandes actions. Les CDR sont coordonnés dans le Conseil national de la révolution (CNR). Cette politique vise à réduire la malnutrition, la soif (avec la construction massive par les CDR de puits et retenues d'eau), la diffusion des maladies (grâce aux politiques de « vaccinations commandos », notamment des enfants, burkinabés ou non) et l'analphabétisme qui diminuera chez les hommes mais reste très élevé chez les femmes³⁷, malgré la mise en place de programmes spécifiques comme *l'opération « pountoi »*³⁸. Des projets de développement sont également portés par les CDR, comme l'aménagement de la « Vallée de la Sourou » destiné à irriguer 41 000 hectares⁴.

Concernant la démocratie, il développe une pensée originale : « Le bulletin de vote et un appareil électoral ne signifient pas, par eux-mêmes, qu'il existe une démocratie. Ceux qui organisent des élections de temps à autre, et ne se préoccupent du peuple qu'avant chaque acte électoral, n'ont pas un système réellement démocratique. […] On ne peut concevoir la démocratie sans que le pouvoir, sous toutes ses formes, soit remis entre les mains du peuple ; le pouvoir économique, militaire, politique, le pouvoir social et culturel »⁵.

Sankara tente également de rompre avec la société traditionnelle inégalitaire burkinabè, en affaiblissant le pouvoir des chefs de tribus, et en cherchant à intégrer les femmes dans la société à l'égal des hommes.

Il lance le premier programme africain de lutte contre la désertification et la déforestation. Si symboliquement, il institue la coutume de planter un arbre à chaque grande occasion pour juguler la désertification, il crée également un ministère de l'environnement (pionnier sur le continent) et multiplie les campagnes de lutte contre le déboisement, les feux de brousse et la chasse illégale³⁹.

Il est le seul président d'Afrique à avoir vendu les luxueuses voitures de fonctions de l'État pour les remplacer par des Renault 5^{40,41}. Profitant de son passage à l'ONU en 1984, il devient le premier dirigeant africain à se rendre dans le quartier d'Harlem où il prononce un discours^{42,43}. Les voyages en classe affaires sont supprimés, les salaires des ministres et hauts fonctionnaires sont baissés. Sankara explique cette approche en février 1986, « Karl Marx le disait, on ne pense ni aux mêmes choses ni de la même façon selon que l'on vit dans une chaumière ou dans un palais »⁴.

Postérité

Thomas Sankara est parfois considéré comme un « Che Guevara africain ». Au Burkina Faso, une multitude de partis et de mouvements de la société civile se réclament de lui. Il est parfois surnommé le « président des enfants » ou le « président des pauvres »⁴.

Thomas Sankara a été proclamé modèle par la jeunesse africaine au Forum social africain de Bamako en 2006 et au Forum social mondial de Nairobi en 2007.

Depuis le 28 décembre 2005, une avenue de Ouagadougou porte son nom, dans le cadre plus général d'un processus de réhabilitation décrété en 2000 mais bloqué depuis lors⁴⁴. Diverses initiatives visent à rassembler les sankaristes et leurs sympathisants, notamment par le biais d'un comité national d'organisation du 20^e anniversaire de son décès, et à célébrer sa mémoire, notamment par des manifestations culturelles, tant au Burkina Faso que dans divers pays d'implantation de l'émigration burkinabè. En 2007, pour la première fois depuis 19 ans, la veuve de Thomas Sankara, Mariam Sermé Sankara, a pu aller se recueillir sur sa tombe présumée lors des 20^e commémorations à Ouagadougou⁸.

Différents réseaux internationaux, notamment le Comité pour l'abolition des dettes illégitimes (CADTM), ont fait du discours de Sankara contre la dette une sorte d'étendard et font référence à son combat⁷.

Le 2 octobre 2016, un mémorial dédié à Thomas Sankara est inauguré sur le lieu de son assassinat¹⁵.

Publications et discours

- Thomas Sankara, *Oser inventer l'avenir*, Pathfinder, 1991.
- Thomas Sankara, *L'émancipation des femmes et la libération de l'Afrique*, Pathfinder, 1990, 2001, 2008.
- Thomas Sankara, *Anthologie des discours de Thomas Sankara*, Kontre Kulture, 2013.
- Thomas Sankara, Recueil de textes introduit par Bruno Jaffré, collection Pensées d'hier pour demain, Éditions du CETIM, 96 pages, 2014 (ISBN 978-2-88053-104-1)⁴⁵.
- Thomas Sankara, commenté par Jean Ziegler, *Discours sur la dette*, Elytis 2014 (ISBN 978-2-35639-135-3), L'Esprit du temps 2017 (ISBN 978-2-84795-407-4).
- Extrait du discours sur la dette des pays africains par Thomas Sankara à la 25^e Conférence de l'OUA (Addis-Abeba, le 29 juillet 1987) (texte : Wikisource, vidéo : Dailymotion - Discours de Thomas Sankara à Addis Abeba (https://www.dailymotion.com/video/x17idb_discours-de-thomas-sankara-a-addis_events)).
- La liste des discours de Thomas Sankara (<http://thomassankara.net/category/francais/documents/discours/>).
- La liste des interviews de Thomas Sankara (<http://thomassankara.net/category/francais/documents/interviews/>).



Affiche représentant Thomas Sankara devant le quartier général du Mouvement sankariste à Ouagadougou.



Statue de Thomas Sankara inaugurée le 3 mars 2019 à Ouagadougou.

Annexes

Bibliographie

- Andriamirado Sennen :
 - Il s'appelait Sankara*, Paris, Jeune Afrique Livres, 1989.
 - Sankara, le rebelle*, Paris, Jeune Afrique Livres, 1987.
- Ludo Martens, *Sankara, Compaoré et la révolution burkinabé*, EPO (Anvers), 1989 .
- Bruno Jaffré :
 - Burkina Faso. Les années Sankara, de la révolution à la rectification*, L'Harmattan, 1989.
 - Biographie de Thomas Sankara. La patrie ou la mort*, l'Harmattan 1997 (ISBN 2-7384-5836-X).
 - Burkina Faso : Les Années Sankara de la Révolution à la Rectification*, l'Harmattan 1989 (ISBN 2-7384-5967-6).
 - Biographie de Thomas Sankara, La patrie ou la mort…* édition revue et augmentée, l'Harmattan 2007 (ISBN 978-2-296-04265-0).
 - Thomas Sankara, recueil de Texte présenté par Bruno Jaffré*, Éditions du CETIM, 2014 (ISBN 978-2-88053-104-1).
 - Thomas Sankara, la liberté contre le destin*, sous la direction de Bruno Jaffré, Syllepse, 2017
- Elliot P. Skinner, *The Mossi of Burkina Faso : Chiefs, Politicians and Soldiers*, Waveland Press, Inc., 1989.
- Valère D Somé, *Thomas Sankara, l'espoir assassiné*, L'Harmattan, 1990.
- Basile Guissou, *Burkina Faso, un espoir en Afrique*. L'Harmattan, 1995.
- René Otayek *et al.*, *Le Burkina entre révolution et démocratie, 1983-1993*, Karthala, 1996.
- Sawadogo, Alfred Yambangba, *Le Président Thomas Sankara : chef de la Révolution burkinabé, 1983-1987 : portrait*, Paris/Montréal, l'Harmattan, 2001.
- Thomas Sankara parle. La révolution au Burkina Faso (1983-1987)*, 2^e édition, Pathfinder, 2007.
- Ndongo Samba Sylla (éd.), *Redécouvrir Sankara - Martyr de la liberté (Postface de Aziz Salmone Fall)*, AfricAvenir / Exchange & Dialogue, 2012.
- Enrico Palumbo, *Thomas Sankara e la rivoluzione interrotta*, « Ricerche di Storia Politica Website (<http://www.arsp.it/2017/10/19/thomas-sankara-e-la-rivoluzione-interrotta/>) », 2017.
- Thomas Sankara, Jean Ziegler, *Discours sur la dette*, l'Esprit du temps, Coll. *Quoi de neuf ?*, 2017.

Musique

- Sankara*, Alpha Blondy, album *Jah Victory*.
- Sankara*, Kinkeliba, album *Couleurs Croisées*.
- Sankara*, Tao Ravao et Vincent Bucher, album *Piment Bleu*
- Présidents d'Afrique*, Didier Awadi, album *Président d'Afrique*.
- Les martyrs*, Tiken Jah Fakoly, album *Cours d'histoire*.
- Sankara*, Cheikh Lô, album *Jamm*.
- Land Of The Upright Ones*, Heaven Shall Burn, album *Veto*.
- Sankara du Burkina*, Sams'K Le Jah, album *Une bougie pour Thomas Sankara*.

- *Sauvagerie #2*, Kalash Criminel, (« ma prof d'histoire connaissait pas Thomas Sankara, j'trouve ça regrettable ! »).
- *Sankara* (<https://www.youtube.com/watch?v=mvOr6njt0xo>), JP Manova, album *19h07*.
- *The Ready-Mades*, Ougadougou Blues (live (https://www.youtube.com/watch?v=lckPnfbep_s)).
- *Mémoire* (hommage à T. Sankara), Lessazo (⁴⁶).

Films documentaires

- *Capitaine Thomas Sankara, requiem pour un président assassiné*, film de Didier Mauro, 1987
- *Thomas Sankara*, film de Balufu Bakupa-Kanyinda, 1991.
- *Sankara pour mémoire*, un film de Michaël Phelippeau, 2001.
- Robin Shuffield, *Thomas Sankara, l'homme intègre*, prod. Arte, France 3, 2006.
- *Quand Sankara…*, film de Armand Gbaka-Brédé dit Gauz, 2006.
- *Fratricide au Burkina (Thomas Sankara)*, film de Didier Mauro et Thuy Tiên Ho, 2007.
- *Même père même mère*, film de voyage d'Alessandro Gagliardo, Julie Ramaïoli et Giuseppe Spina, 2008.
- *Sankara dans mes rimes*, film de Jean Camille Baoui Ziba, 2009.
- *Sur les traces de Thomas Sankara & Héritages en partages*, film en deux parties du collectif Baraka, 2011⁴⁷.
- *Capitaine Thomas Sankara*, film de Christophe Cupelin, 2012⁴⁸.
- Julie Jaroszewski, *Qui es-tu Octobre ?* (<https://vimeo.com/210743706>). Un film produit par La Baleine noire asbl, Alice Lemaire et Julie Jaroszewski, en coproduction avec Afreecam, AJCI, Atelier Graphoui. Avec le soutien de la Coopération belge au développement – SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement, 2017.

Liens externes

- WebDoc de la RFI (<http://webdoc.rfi.fr/burkina-faso-qui-a-fait-tuer-sankara/chap-01/index.html#slide0>).
- Site consacré à Thomas Sankara (<http://www.thomassankara.net>).
- « Menaces sur les commémorations de l'assassinat de Thomas Sankara », *Le Monde diplomatique*, 18 mai 2007 (<http://www.monde-diplomatique.fr/carnet/2007-05-18-Menaces-sur-les-commemorations-de>).
- Vidéo du discours de Thomas Sankara (<https://www.afrik.com/thomas-sankara-un-mythe-toujours-vivant>), le 29 juillet 1987, à Addis-Abeba sur la dette des pays africains.
- Reportage sur Thomas Sankara en 1984 (<https://www.youtube.com/watch?v=wF-otRbvvUc>), par la Télévision suisse romande.
- La mort de Thomas Sankara par Acheikh Ibn-Oumar, ancien ministre des Affaires étrangères et ancien ambassadeur tchadien aux Nations unies (<https://www.afrik.com/il-y-a-25-ans-tombait-thomas-sankara>), par Afrik.com.

Sur les autres projets Wikimedia : *Thomas Sankara* (https://commons.wikimedia.org/wiki/Category:Thomas_Sankara?uselang=fr), sur Wikimedia Commons *Thomas Sankara*, sur Wikisource

Bases de données et notices :

- Ressources relatives à la musique : Discogs (<https://www.discogs.com/artist/4987745>) · (en) MusicBrainz (<https://musicbrainz.org/artist/ab1ac852-0941-4940-b570-ce7d6f6ccd4f4>)
- Ressource relative au spectacle : *Les Archives du spectacle* (https://www.lesarchivesduspectacle.net/?IDX_Personne=233706)
- Ressource relative à l'audiovisuel : (en) Internet Movie Database (https://tools.wmflabs.org/wikidata-externalid-url/?p=345&url_prefix=https://www.imdb.com/&id=nm5174887)
- Notices dans des dictionnaires ou encyclopédies généralistes : BlackPast (<https://www.blackpast.org/global-african-history/sankara-thomas-1949-1987/>) · *Deutsche Biographie* (<http://www.deutsche-biographie.de/118975536.html>) · *Dizionario di Storia* ([http://www.treccani.it/enciclopedia/thomas-sankara_\(Dizionario-di-Storia\)](http://www.treccani.it/enciclopedia/thomas-sankara_(Dizionario-di-Storia))) · *Encyclopædia Britannica* (<https://www.britannica.com/biography/Thomas-Sankara>) · *Encyclopædia Universalis* (<https://www.universalis.fr/encyclopedie/thomas-sankara/>) · *Swedish Nationalencyklopedin* (<https://www.ne.se/uppslagsverk/encyklopedi/lang/thomas-sankara>) · Munzinger Archiv (<https://www.munzinger.de/search/go/document.jsp?id=00000017351>) · *Store norske leksikon* (https://snl.no/Thomas_Sankara)
- Notices d'autorité : Fichier d'autorité international virtuel (<http://viaf.org/viaf/64807461>) · International Standard Name Identifier (<http://isni.org/isni/0000000109098487>) · Bibliothèque nationale de France (<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb120567047>) (données (<http://data.bnf.fr/ark:/12148/cb120567047>)) · Système universitaire de documentation (<http://www.idref.fr/028714555>) · Bibliothèque du Congrès (<http://id.loc.gov/authorities/n86127831>) · Gemeinsame Normdatei (<http://d-nb.info/gnd/118975536>) · Bibliothèque nationale d'Espagne (http://catalogo.bne.es/uhtbin/authoritybrowse.cgi?action=display&authority_id=XX1722513) · Bibliothèque royale des Pays-Bas (<http://data.bibliotheken.nl/id/thes/p096402164>) · Bibliothèque universitaire de Pologne (<http://nukat.edu.pl/aut/n%202011103213>) · Bibliothèque nationale de Suède (<http://libris.kb.se/auth/310856>) · Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (<http://data.rero.ch/02-A003784759>) · Base de bibliothèque norvégienne (<https://authority.bibsys.no/authority/rest/authorities/html/8003351>) · Bibliothèque nationale tchèque (<http://aut.nkp.cz/jo2015875413>) · WorldCat Id (<https://www.worldcat.org/identities/lccn-n86127831>) · WorldCat (<http://www.worldcat.org/identities/lccn-n86-127831>)

Notes et références

Notes

- Président du Conseil révolutionnaire de la République de Haute-Volta jusqu'au 4 août 1984.
- Gentilé consigné au *Journal officiel* du Burkina Faso le 16 août 1983 et utilisé à l'ONJ. La Commission de toponymie du Québec préconise *burkinabé* (<http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/pdf/DUGEF.pdf>). En France, le *Journal officiel* du 24 septembre 2008 et du 21 avril 2019 (http://ps://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/denomination_pays_habitants_2019_cle0e391e.pdf) recommande lui aussi *burkinabé* ; bien que *burkinabé* figure dans l'arrêté du 4 novembre 1993 toujours en vigueur à ce jour (décembre 2019).

3. François Léotard, ministre de la Culture et membre du Parti républicain, accueilli dans le courant de l'année 1986 Jonas Savimbi. Fin octobre 1986, Peter Botha se déplaça en France mais ne put rencontrer que le secrétaire d'État aux Anciens combattants.

Références

1. Cédric Kalissani, « Siteôga : La vie de Sankara dans son village d'origine » (https://lefaso.net/spip.php?article50875), *LeFaso.net*, 24 octobre 2012.
2. Tirthankar Chanda, « Mitterrand-Sankara: le vieux président et le capitaine impertinent » (http://www.rfi.fr/afrique/20160109-mitterrand-sankara-le-vieux-sage-le-capitaine-impertinent), sur *Radio France Internationale*, 10 janvier 2016.
3. René Otayek, « Sankara Thomas (1949-1987) », dans *Encyclopædia Universalis* (lire en ligne (https://www.universalis.fr/encyclopedie/thomas-sankara/)).
4. Saïd Bouamama, *Figures de la révolution africaine, de Kenyatta à Sankara*, Paris, La Découverte, 2014, 324 p. (ISBN 978-2-35522-037-1), p. 271-288.
5. Bruno Jaffré, « Le rève assassiné de Thomas Sankara », *Manière de voir*, Le Monde diplomatique, vol. 118, n^o 8 « Les révolutions dans l'histoire », 2011, p. 52.
6. Tshitenge Lubabu M.K., « Jean-Baptiste Ouédraogo », *Jeune Afrique*, 23 janvier 2007 (lire en ligne (https://www.jeuneafrique.com/83800/archives-thematique/jean-baptiste-ou-draogo/)).
7. Bruno Jaffré, « Fidel Castro - Thomas Sankara, Cuba - Burkina, des liens encore méconnus » (https://blogs.mediapart.fr/bruno-jaffre/blog/051216/fidel-castro-thomas-sankara-cuba-burkina-des-liens-encore-meconnus#_ftn4), sur *Mediapart*, 5 décembre 2016 (consulté le 5 mars 2017).
8. Évoqué dans la préface et l'introduction du recueil de discours *Thomas Sankara parle*, le film de Robin Shuffield *Thomas Sankara l'Homme Intègre* évoque cet élément. Sa famille, exilée en France, à l'occasion du 20^e anniversaire de sa mort, accuse tout particulièrement l'intervention de Guy Penne, conseiller pour les affaires africaines du président François Mitterrand.
9. Cyriaque Paré, « Association France-Burkina : Guy Penne pour des relations d'amitié renforcées » (https://lefaso.net/spip.php?article10885), sur *LeFaso.net*, 15 novembre 2005 (consulté le 11 décembre 2019).
10. (en) Guy Martin, « The Historical, Economic, and Political Bases of France's African Policy », *Journal of Modern African Studies*, Cambridge University Press, vol. 23, n^o 2, juin 1985, p. 189-208 (DOI 10.1017/S0022278X00000148 (https://dx.doi.org/10.1017/S0022278X00000148), présentation en ligne (https://www.cambridge.org/core/journals/journal-of-modern-african-studies/article/historical-economic-and-political-bases-of-frances-african-policy/5043F49F71CAD591186B9D4CA64C2959)).
11. Laurent Zecchini, « L'exécution de sept " conjurés " marque un tournant du régime du capitaine Sankara », *Le Monde*, 14 juin 1984 (lire en ligne (https://www.lemonde.fr/archives/article/1984/06/14/l-execution-de-sept-conjures-marque-un-tournant-du-regime-du-capitaine-sankara_3025318_1819218.html)).
12. Pierre Lepidi, « Thomas Sankara, le féministe » (https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/01/04/thomas-sankara-le-feministe_6024805_3212.html), sur *Le Monde*, 4 janvier 2020 (consulté le 15 janvier 2020).
13. « VIDEO. Quand Sankara contestait avec humour la dette du Burkina Faso » (http://www.leparisien.fr/archives/video-quand-sankara-contestait-avec-humour-la-dette-du-burkina-faso-09-07-2015-4931821.php), sur *Le Parisien*, 9 juillet 2015 (consulté le 11 décembre 2019).
14. « Discours d'orientation politique du 2 octobre 1983 (audio) » (http://thomassankara.net/discours-dorientation-politique-du-2-octobre-1983-audio), sur *thomassankara.net* (consulté le 2 octobre 2016).
15. Agnès Faivre, « Thomas Sankara : l'Afrique sur les traces de son héritage » (https://www.lepoint.fr/afrique/thomas-sankara-l-afrique-sur-les-traces-de-son-heritage-08-10-2016-2074509_3826.php), sur *Le Point*, 8 octobre 2016 (consulté le 11 décembre 2019).
16. Pierre Lepidi, « Les Burkinabés formés à Cuba sont restés fidèles à Sankara et à la mission qu'il leur avait confiée » (https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/08/11/les-burkinabes-formes-a-cuba-sont-restes-fideles-a-sankara-et-a-la-mission-qu-il-leur-avait-confiee_6048706_3212.html), sur *Le Monde*, 11 août 2020 (consulté le 14 août 2020).
17. Amzat Boukari-Yabara, *Africa Unite ! : Une histoire du panafricanisme*, Paris, La Découverte, coll. « Cahiers libres », octobre 2014, 300 p., 155 × 240 mm (ISBN 978-2-7071-7687-5, présentation en ligne (https://www.editionsladecouverte.fr/catalogue/index-Africa_Unite_-9782707176875.html)).
18. Carine Frenk, « Qui a fait tuer Sankara ? A Ouagadougou, sur les traces d'un assassinat (2/6) » (http://webdoc.rfi.fr/burkina-faso-qui-a-fait-tuer-sankara/chap-02/index.html), sur *Radio France internationale*, 9 octobre 2017 (consulté le 9 décembre 2019).
19. Carine Frenk, « Qui a fait tuer Sankara ? Le jour où Thomas Sankara est tombé (1/6) » (http://webdoc.rfi.fr/burkina-faso-qui-a-fait-tuer-sankara/chap-01/index.html), sur *Radio France internationale*, 5 octobre 2017 (consulté le 9 décembre 2019).
20. « Affaire Sankara: mandat d'arrêt international contre Compaoré » (http://www.rfi.fr/afrique/20151221-assassinat-sankara-mandat-arret-international-contre-compaore), sur *Radio France internationale*, 21 décembre 2015 (consulté le 6 décembre 2019).
21. « Thomas Sankara : décision historique des Nations unies » (https://www.monde-diplomatique.fr/carnet/2006-04-11-Thomas-Sankara-decision-historique), sur *Le Monde diplomatique*, 11 avril 2006 (consulté le 11 décembre 2019).
22. Yaya Boudani, « La veuve de Sankara accueillie au Burkina Faso par une foule en liesse » (http://www.rfi.fr/afrique/20150515-burkina-faso-veuve-sankara-mariam-retour-ouagadougou/), *Radio France internationale*, 15 mai 2015.
23. « Burkina : des ossements retrouvés dans la tombe supposée de Thomas Sankara » (https://www.jeuneafrique.com/232948/politique/burkina-a-des-ossements-retrouv-s-dans-la-tombe-suppos-e-de-thomas-sankara/), sur *Jeune Afrique*, 27 mai 2015 (consulté le 10 décembre 2019).
24. « Assassinat de Sankara : Blaise Compaoré rattrapé par la justice ? » (https://www.france24.com/fr/20151222-le-debat-burkina-faso-blaise-compaore-thomas-sankara), sur *France 24*, 23 décembre 2015 (consulté le 10 décembre 2019).
25. « Burkina Faso : Blaise Compaoré toujours poursuivi pour l'assassinat de Thomas Sankara » (https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/05/18/burkina-faso-blaise-compaore-toujours-poursuivi-pour-l-assassinat-de-thomas-sankara_4921267_3212.html), sur *Le Monde*, 18 mai 2016 (consulté le 27 juin 2018).
26. « Assassinat de Thomas Sankara : Gilbert Diendéré inculpé pour complicité » (http://www.rfi.fr/afrique/20151206-burkina-faso-assassinat-thomas-sankara-general-diendere-inculpe-complicite), sur *RFI Afrique* (consulté le 6 décembre 2015).
27. « Thomas Sankara : derniers instants, derniers témoins, derniers secrets… » , *JeuneAfrique.com*, 13 octobre 2017 (lire en ligne (http://www.jeuneafrique.com/mag/481332/culture/thomas-sankara-derniers-instants-derniers-temoins-derniers-secrets/)), consulté le 27 juin 2018).
28. « Discours d'Emmanuel Macron à Ouagadougou » (https://www.lemonde.fr/emmanuel-macron/live/2017/11/28/suivez-en-direct-le-discours-d-emmanuel-macron-a-ouagadougou_5221348_5008430.html?highlight=1107244060), sur *Le Monde.fr* (consulté le 28 novembre 2017).
29. « Assassinat de Sankara : Macron promet de « déclassifier » tous les documents », *l'express.fr*, 28 novembre 2017 (lire en ligne (https://www.l'express.fr/actualites/1/monde/assassinat-de-sankara-macron-promet-de-declassifier-tous-les-documents_1964429.html), consulté le 28 novembre 2017).
30. « Burkina: bientôt un procès dans l'affaire de l'assassinat de Thomas Sankara » (https://www.rfi.fr/fr/afrique/20201017-burkina-bientot%20un%20proc%C3%A8s-l-affaire-l-assassinat-thomas-sankara), *rfi.fr*, 17 octobre 2020 (consulté le 18 octobre 2020).

31. « Burkina Faso : l'ex-président Blaise Compaoré sera jugé pour l'assassinat de Thomas Sankara » (https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/04/13/burkina-faso-l-ex-president-blaise-compaore-sera-juge-pour-l-assassinat-de-thomas-sankara_6076623_3212.html), sur *Le Monde*, 13 avril 2021 (consulté le 15 avril 2021).
32. Yaya Boudani, « Burkina Faso: le procès de l'affaire Thomas Sankara fixé au 11 octobre 2021 » (<https://www.rfi.fr/afrique/20210817-burkina-faso-le-proc%C3%A8s-de-l-affaire-thomas-sankara-fix%C3%A9-au-11-octobre-2021>), RFI, 18 août 2021
33. Carine Frenk, « Qui a fait tuer Sankara ? Ouagadougou, l'ombre d'une main étrangère (3/6) » (<http://webdoc.rfi.fr/burkina-faso-qui-a-fait-tuer-sankara/chap-03/index.html>), sur *Radio France internationale*, 9 octobre 2017 (consulté le 9 décembre 2019).
34. « Il faut annuler la dette – 29 juillet 1987, sommet de l’OUA Addis Abéba » (<http://www.thomassankara.net/il-faut-annuler-la-dette-29-juillet-1987-sommet-de-loua-addis-abeba/>), sur *thomassankara.net*, 4 septembre 2005 (consulté le 11 décembre 2019).
35. Vincent Hiribarren, « Ouvrons les archives sur le meurtre de Thomas Sankara » (https://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/03/13/ouvrons-les-archives-sur-le-meurtre-de-thomas-sankara_5093727_3212.html), sur *Le Monde*, 13 mars 2017 (consulté le 11 décembre 2019).
36. Edmond d'Almeida, « Burkina Faso : 4 octobre 1984, le discours historique de Sankara à l'ONU » (<https://www.jeuneafrique.com/43563/politique/burkina-faso-4-octobre-1984-le-discours-historique-de-sankara-l-onu/>), sur *Jeune Afrique*, 26 septembre 2014 (consulté le 11 décembre 2019).
37. Poussi Sawadogo, *Thomas Sankara et la condition féminine : un discours révolutionnaire?* (mémoire de maîtrise en sciences et techniques de l'information et de la communication), Ouagadougou, 1999 (lire en ligne (<https://www.memoireonline.com/01/06/79/thomas-sankara-condition-feminine.html>)), chap. 2.1 (« L'éducation de la femme »).
38. Martin-Pierre Nombéré, « Burkina Faso: réalités et alphabétisation », *Le monde alphabétique*, n° 5, 1993, p. 61 (lire en ligne (<http://bv.cdeacf.ca/documents/PDF/rayonalalpha/mondealalpha/ma5/ma5w.pdf>) [PDF], consulté le 11 décembre 2019).
39. Amzat Boukari-Yabara, *Africa Unite ! Une histoire du panafricanisme*, La Découverte, 2017, p. 294-306
40. Patrick Pesnot, *Les dessous de la Françafrique*, Paris, Nouveau Monde éditions, 20 mars 2014 (1^{re} éd. 2008), 490 p. (ISBN 978-2-36583-923-5, présentation en ligne (<https://books.google.com/books?id=53MeAwAAQBAJ>)).
41. Patrick Forestier, « Burkina Faso - La chute de Blaise Compaoré » (<https://www.parismatch.com/Actu/International/La-chute-de-Blaise-Compaore-647218>), sur *Paris Match*, 7 novembre 2014 (consulté le 29 décembre 2015).
42. « Discours mémorable de Thomas Sankara à Harlem aux USA » (<https://brukmer.be/2013/07/23/discours-memorabile-de-thomas-sankara-a-harlem-aux-usa/>), sur *brukmer.be*, 23 juillet 2013 (consulté le 11 décembre 2019).
43. Cécile De Sèze, « Thomas Sankara, ou la figure de l'anticolonialisme panafricain » (<https://www.rtl.fr/actu/international/thomas-sankara-ou-la-figure-de-l-anticolonialisme-panafricain-7791178235>), sur *RTL*, 29 novembre 2017 (consulté le 11 décembre 2019).
44. Alpha Barry, « Une avenue pour Thomas Sankara » (http://www1.rfi.fr/actufr/articles/073/article_40948.asp), sur *Radio France internationale*, 9 janvier 2006 (consulté le 12 décembre 2019).
45. « Thomas Sankara. Recueil de textes introduit par Bruno Jaffé, Collection « Pensées d'hier pour demain », Éditions du CETIM, Genève, 2014 » (<https://cetim.ch/documents/extrait-Sankara.pdf>) (ISBN 978-2-88053-104-1)
46. « Altermusique.org » (<http://altermusique.org/Lessazo/Soleil-d-hiver-disque-1/>), sur *altermusique.org* (consulté le 12 juin 2020)
47. « Sur les traces de Thomas Sankara & Héritages en partages » (<http://www.barakalesite.com/article-baraka-studios-long-49184377.html>), sur *barakalesite.com* (consulté le 12 décembre 2019).
48. « Capitaine Thomas Sankara » (<http://www.capitainethomassankara.net>), site officiel du film, sur *capitainethomassankara.net* (consulté le 12 décembre 2019).

Ce document provient de « https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Thomas_Sankara&oldid=185637380 ».

La dernière modification de cette page a été faite le 19 août 2021 à 23:11.

Droit d'auteur : les textes sont disponibles sous licence Creative Commons attribution, partage dans les mêmes conditions ; d'autres conditions peuvent s'appliquer. Voyez les conditions d'utilisation pour plus de détails, ainsi que les crédits graphiques. En cas de réutilisation des textes de cette page, voyez comment citer les auteurs et mentionner la licence.

Wikipedia® est une marque déposée de la Wikimedia Foundation, Inc., organisation de bienfaisance régie par le paragraphe 501(c)(3) du code fiscal des États-Unis.

Politique de confidentialité

À propos de Wikipédia

Avertissements

Contact

Développeurs

Statistiques

Déclaration sur les témoins (cookies)